



## Gaine Aeration - Local Commercial

Par **Laura Faury**, le **27/03/2017** à **11:29**

Bonjour,

J'ai signé un bail commercial il y a un an, j'ai repris le fond de commerce dans la restauration et cette semaine je reçois un RAR de mon syndic de copropriété qui m'indique que je dois effectuer les travaux car la gaine d'aération sort sur la parking de la résidence et je dois leur faire une réponse sous 8 jours.

Merci de votre aide.  
Cordialement.

Par **youris**, le **27/03/2017** à **11:58**

bonjour,

il faut vous renseigner si la mise en place de cette gaine de ventilation a obtenu l'accord de l'assemblée générale de la copropriété.

vous devez vous renseigner auprès du propriétaire des murs.

salutations

Par **Laura Faury**, le **27/03/2017** à **12:04**

non la gaine existante n'a pas obtenu l'accord de l'assemblée générale.

Par **youris**, le **27/03/2017** à **13:21**

donc la copropriété via son syndic peut exiger sa dépose puisque installé sans accord.

Par **Laura Faury**, le **27/03/2017** à **13:30**

Mais elle a qui elle peut l'exiger ?

Je ne sais même pas qui à installer cette gaine, j'ai repris le fond de commerce dans l'état.

Cdt.

Par **Laura Faury**, le **27/03/2017** à **13:30**

Mais elle a qui elle peut l'exiger ?

Je ne sais même pas qui à installer cette gaine, j'ai repris le fond de commerce dans l'état.

Cdt.